



Contestation d'un état des lieux

Par **knain**, le **12/07/2008** à **16:57**

Bonjour, Mon préavis se terminant le 24 Avril, j'ai contacté mon loueur pour prendre rendez vous. J'ai mandaté ma compagne pour qu'elle puisse réaliser, la personne à refuser de réaliser l'état des lieux sortants. L'organisme m'a envoyé un recommandé que je n'ai pas eu le temps d'aller chercher à cause de mes horaires. Suite à ça l'organisme à effectuer un état des lieux sortant en présence d'un huissier de justice et d'un serrurier, le 24 juin 2008 sans m'en avertir par courrier ou mise en demeure. Sont ils dans leurs bon droits? De plus je devais effectuer des travaux de peinture dans l'appartement mais je n'ai pas eu le temps de le faire, le matériel à été laisser à mon appartement. Mise à part quelque taches que je n'ai pas pu faire partir en frottant, l'appartement était dans le meme état qu'en entrant. Je n'ai pas eu de retour de l'état des lieux sortant, je n'ai rien signer et je n'ai pas de constat de l'huissier. Ils ont décidé de faire intervenir une société de nettoyage qui en aurais eu pour 1500 euros, je trouve cela abusif. Que puis je faire pour me défendre? Toutes les "pièces" de mon dossier ne peuvent m'être transmise car mon dossier n'est pas complet. Au final je me retrouve plus ou moins en contact avec la personne qui gère le contentieux au sein de l'organisme mais a part me dire qu'il faut payer rien n'est explicite et expliquer.